

DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2025-2026

Accueil périscolaire-restauration

Vous êtes concerné(e) par la démarche :

- Si votre enfant entre en maternelle (inscription obligatoire dès 3 ans) ;
- Si votre enfant entre en cours préparatoire (CP) ;
- Si votre enfant change d'école

Le règlement des inscriptions scolaires et la carte des secteurs sont disponibles sur simple demande au pôle éducation ou sur le site internet de la ville de Cognac
www.ville-cognac.fr

Nom et prénom de l'enfant

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

Cas particuliers :

► Il est possible d'inscrire en maternelle (Très Petite Section) dans la limite des places disponibles et du règlement en vigueur, les enfants de moins de 3 ans nés avant le 31 décembre 2023. Ces classes labellisées sont situées :

- ✓ Maternelle Jean MACE
- ✓ Maternelle Rosa BONHEUR 4 Pans

► Si votre enfant entre au CP dans le groupe scolaire où il était inscrit en maternelle (Rosa BONHEUR, Jules MICHELET, Simone VEIL) vous n'avez aucune démarche à faire, son inscription est automatique.

PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES

Si vous résidez HORS COGNAC et que vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école de Cognac, une demande de dérogation de la carte scolaire sera à effectuer au préalable : merci de vous adresser au secrétariat du pôle éducation afin d'obtenir le formulaire à compléter avant toute demande d'inscription

- Formulaire d'inscription dûment complété et signé
- Copie du livret de famille (parents et enfants) ou extrait de naissance avec filiation.
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois sur la commune de Cognac (quittance de loyer, bail, imposition ou facture électricité, eau, téléphone fixe...)
En cas d'hébergement par une tierce personne :
 - attestation d'hébergement sur l'honneur (formulaire disponible sur le site internet de la ville de Cognac) + justificatif de domicile de l'hébergeant ainsi que photocopie de sa pièce d'identité
- Attestation récente de quotient familial CAF Charente ou MSA
- Certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans une autre école
- Attestation responsabilité civile 2025-2026 au nom de l'enfant (obligatoirement fourni au pôle éducation au plus tard le 31 juillet 2025). **A défaut de transmission, l'enfant ne pourra être accueilli en garderie, en cantine.**
- Si votre enfant bénéficie d'un parcours de reconnaissance ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) : une copie de l'attestation de reconnaissance MDPH ou une attestation du médecin traitant.

Dossier à retourner au pôle éducation jeunesse

53 rue d'Angoulême - Couvent les Récollets 1^{er} étage ou par mail à education@ville-cognac.fr
ou par courrier à Mairie de Cognac – Pôle Education Jeunesse – CS 20217 COGNAC Cedex

Ouverture du service : lundi et jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30 mardi : 14h00-17h30

mercredi : 8h30-12h30 vendredi : 8h30-12h00 et 14h00-17h00

Le service vous contactera une fois votre dossier traité et vous remettra le certificat d'inscription. Muni de ce certificat vous devrez prendre rendez-vous avec la direction de l'école pour procéder à l'inscription définitive de votre enfant.

(Cadre réservé au Pôle Éducation) DOSSIER ARRIVE AU SERVICE LE :

LA FAMILLE

Responsable légal 1 = allocataire CAF/MSA

mère père autre _____

NOM NOM de jeune fille
 Prénom Autorité parentale oui non
 Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : Dépt ou pays :
 Adresse complète :
 Code postal : Fixe domicile :
 Ville : Portable personnel :

Adresse mail : Fixe professionnel :
(obligatoire si vous souhaitez recevoir la confirmation de votre inscription par mail et toute communication transmise en cours d'année scolaire)
 Profession :

Responsable légal 2

mère père autre _____

NOM NOM de jeune fille
 Prénom Autorité parentale oui non
 Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : Dépt ou pays :
 Adresse complète :
 Code postal : Fixe domicile :
 Ville : Portable personnel :

Adresse mail : Fixe professionnel :
(obligatoire si vous souhaitez recevoir la confirmation de votre inscription par mail et toute communication transmise en cours d'année scolaire)
 Profession :

Attention : les parents mêmes séparés sont supposés exercer conjointement l'autorité parentale. En cas de séparation, les deux parents sont prévenus en cas d'urgence. En cas de droit de garde restreint, la restriction devra être clairement exprimée, et justifiée par un jugement.

L'ENFANT

NOM et PRENOM.....

Date de naissance..... Fille Garçon

Lieu de la résidence principale de l'enfant.....

CP : Ville :

J'autorise mon enfant à partir seul après la classe NON OUI

Liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant en dehors des parents

Nom prénom	Lien de parenté avec l'enfant	téléphone

SCOLARITE ANTERIEURE (si l'enfant a déjà été scolarisé)

Nom de la dernière école fréquentée (2024-2025) : Commune :

Maternelle Élémentaire Niveau

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Niveau scolaire : TPS PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

J'habite Hors Cognac : remplir au préalable une demande de dérogation de la carte scolaire (formulaire à demander au pôle éducation)

J'habite à Cognac et je choisis une école de mon secteur d'habitation
(si le dossier est complet il est enregistré et validé. Je recevrai le certificat d'inscription par mail ou par courrier)

J'habite à Cognac mais je souhaite une école en dehors de mon secteur d'habitation
(Le dossier est positionné en liste d'attente le temps du passage de mon dossier en commission des inscriptions scolaires)

Ecoles du secteur 1	Ecoles du secteur 2	Ecoles du secteur 3
Maternelle Simone VEIL Chatenay Élémentaire Simone VEIL Chatenay Élémentaire Simone VEIL Champ de Foire	Maternelle Jean MACE Maternelle Pauline KERGOMARD Élémentaire Pierre et Marie CURIE Élémentaire Paul BERT	Maternelle Rosa BONHEUR 4 pans Maternelle Rosa BONHEUR Carré Verlaine Élémentaire Rosa BONHEUR Maternelle Jules MICHELET Élémentaire Jules MICHELET

Choix d'école n° 1 _____

Si le choix 1 ne correspond pas à votre école de secteur, merci de bien vouloir nous préciser le motif de cette demande de dérogation de la carte scolaire (**vous pouvez joindre un courrier détaillé**).

Choix d'école N°2 _____

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR EST ORGANISE PAR LA VILLE		
Pour une bonne organisation, la collectivité a besoin de savoir si votre enfant fréquentera ses services		
L'accueil du matin à partir de 7h30	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
L'accueil du soir après l'école jusqu'à 18h30	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Assurance responsabilité civile obligatoire A défaut de transmission, l'enfant ne pourra être accueilli en garderie, en cantine.	Assurance :	Numéro de contrat :

SANTE

Votre enfant présente-t-il une allergie alimentaire ? NON OUI

Votre enfant présente une maladie chronique qui nécessite un traitement ? NON OUI

Si oui Précisez _____

Un Protocole d'Accueil Individuel (P.A.I) doit être établi pour accueillir les enfants présentant une allergie alimentaire ou autres problèmes médicaux. **A ces fins, il faudra en faire la demande auprès de la Direction de l'école.**

Pour une allergie alimentaire, un panier repas est obligatoire le temps que le PAI soit mis en place.

Votre enfant bénéficie t-il d'un parcours de reconnaissance ou d'une allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ? NON OUI (1) **(1) Si oui, merci de nous joindre une copie de l'attestation de reconnaissance MDPH ou une attestation du médecin traitant**

Mon enfant a acquis la propreté NON OUI

Autres renseignements médicaux (facultatif) :

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Compléter obligatoirement le document « inscription annuelle à la restauration scolaire » en page 7

Dans le cas où votre enfant n'utilisera pas le service de restauration cochez la case **EXTERNE**

Pour un enfant présentant des problèmes de santé et/ou d'allergie(s), l'accueil au restaurant scolaire ne pourra se faire qu'après mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) à demander auprès de la Direction de l'école.

Dans l'attente du PAI signé, un PANIER REPAS sera à prévoir.

VOS DONNEES CAF Votre quotient CAF sera mis à jour automatiquement (sauf opposition de votre part) cf note d'information page 8	Nom/Prénom du bénéficiaire	
	Numéro d'allocataire en Charente (OBLIGATOIRE)	
	Quotient familial CAF	
	Je ne suis pas allocataire CAF ou MSA	

Pour les familles affiliées à la MSA, merci de joindre une attestation mentionnant votre quotient familial.

La facturation sera calculée en fonction de votre quotient familial.

A défaut de quotient à jour, la facturation sera calculée sur la base du tarif le plus élevé (la grille de tarifs est téléchargeable sur le site de la Ville de Cognac)

RESPONSABLE FINANCIER (A QUI SERA ADRESSÉE LA FACTURE = une personne seulement)

Mention obligatoire

Père **ou** mère **ou** tuteur **ou** autre organisme tiers

Nom : Prénom

Adresse complète si différente des responsables légaux :

Code postal : Ville :

MODE DE PAIEMENT

Je règle déjà mes factures par prélèvement

Je préfère payer à la réception de la facture

Aucune démarche à effectuer sauf si vos coordonnées bancaires doivent être modifiées

Les paiements seront à effectuer auprès du Trésor Public

11 rue de Pons 16 100 COGNAC

Je souhaite mettre en place un prélèvement automatique (merci de compléter le mandat SEPA ci-joint et y joindre un RIB)

AUTORISATIONS

J'autorise (cocher les cases correspondantes) :

Les animateurs et les agents municipaux à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence selon les prescriptions du médecin.

Mon enfant à participer aux sorties et à être transporté (pour les sorties du soir après l'école, l'accord des parents sera sollicité à l'avance).

La Ville de Cognac et ses partenaires à photographier, publier et exploiter l'image de mon enfant dans le cadre de la promotion des activités enfance/loisirs de la collectivité.

Je (nous) soussigné (e)(s).....

responsable (s) légal(e) (aux) de l'enfant, déclare(ons) exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage (nous nous engageons) à signaler par écrit au Service Éducation et à l'école tout changement de situation (composition familiale, adresse, quotient familial..) Nous certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur (accueil périscolaire/restauration scolaire), affiché dans les structures et fourni sur simple demande.

Certifie que mon enfant est à jour de tous les vaccins obligatoires et déclare que mon enfant n'a pas de problème de santé incompatible avec la vie en collectivité et la pratique d'activités physiques.

Reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt de souscrire à une assurance garantissant les accidents corporels dans le cas où mon enfant se blesserait seul ou blesserait un autre enfant.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

**SEUL LE CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE, TRANSMIS PAR LE SERVICE EDUCATION
VALIDERA DEFINITIVEMENT L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT A L'ECOLE**

A....., le/...../.....

En cas de garde alternée, les deux signatures sont requises

LE RESPONSABLE LÉGAL 1

LE RESPONSABLE LÉGAL 2

Les informations recueillies par la Ville de Cognac font l'objet d'un traitement aux fins de gestion administrative de la scolarité, de prise en charge sanitaire des enfants et des opérations qui en résultent, ainsi qu'aux fins de promotion des activités enfance/loisirs proposée par la Ville de Cognac. Elles seront conservées la durée nécessaire à la réalisation des finalités, en conformité avec les textes applicables. Ces informations sont destinées à la Ville de Cognac et pourront être communiquées aux destinataires externes strictement habilités tels que la Caisse d'Allocations Familiales et la Trésorerie Générale.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité (lorsqu'elle s'applique), d'opposition et d'effacement au traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés en contactant le Délégué à la Protection des Données, à l'adresse dpo@ville-cognac.fr. Vous disposez également du droit de déposer, à tout moment, une réclamation auprès de la CNIL.

MANDAT SEPA à compléter *si vous souhaitez mettre en place un prélèvement automatique* de vos factures de restauration/périscolaire

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LE TRESOR PUBLIC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **TRESOR PUBLIC**

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA

FR 44 ZZZ 497895 VILLE

Désignation du titulaire du compte à débiter	Désignation du créancier
NOM Prénom : Adresse : Cp : Ville : Pays :	Centre des Finances Publiques Trésorerie municipale 11 rue de Pons CS 90092 16100 COGNAC FRANCE

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

--	--	--	--	--	--	--

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 (

--	--	--	--

)

Type de paiement

Répétitif (chaque facture)

Ponctuel

Signé à

Le :

Signature

JOINDRE OBLIGATOIREMENT VOTRE Relevé d'Identité Bancaire

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE

(si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) Nom du tiers débiteur :

Rappel : en signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par TRESOR PUBLIC. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la collectivité.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Inscription annuelle à la restauration scolaire - 2025/2026

La restauration scolaire est un service municipal, facultatif, destiné aux enfants des écoles maternelles et élémentaires dont l'organisation et le fonctionnement relèvent de la compétence communale sous la responsabilité du Maire.

L'inscription à la restauration scolaire est indispensable pour que votre enfant soit accueilli dans de bonnes conditions. Elle permet de garantir sa sécurité, la qualité du service et d'anticiper les moyens humains à déployer.

**Ces choix sont valables pour toute l'année scolaire.
Ils serviront de base pour la facturation mensuelle.**

La réservation des repas occasionnels devra intervenir selon les termes du règlement en vigueur consultable sur www.ville-cognac.fr/education-vie-scolaire

ENFANT	
Nom et Prénom : _____	Date de naissance :/...../.....
Nom de l'école fréquentée :	<input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Elémentaire
1 – Choix du régime : merci de cocher une des deux cases ci-dessous	
<input type="checkbox"/> EXTERNE (aucun repas pris durant l'année y compris celui de Noël)	<input type="checkbox"/> DEMI PENSIONNAIRE
2 – Choix de la famille : merci de cocher une des deux cases ci-dessous	
<input type="checkbox"/> Formule classique lundi : végétarien mardi et jeudi : repas avec viande vendredi : poisson	<input type="checkbox"/> Formule végétarienne lundi, mardi, jeudi et vendredi
3 – Choix du mode de restauration : merci de cocher une des deux cases ci-dessous	
<input type="checkbox"/> INSCRIPTION OCCASIONNELLE (sur réservation seulement)	
<input type="checkbox"/> ABONNEMENT FORFAITAIRE ANNUEL : <input type="checkbox"/> Forfait 1 j <input type="checkbox"/> Forfait 2 j <input type="checkbox"/> Forfait 3 j <input type="checkbox"/> Forfait 4 j Choix des jours fixes : <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi	
Précautions alimentaires	
L'enfant ne doit pas consommer certains aliments pour raisons médicales (allergies alimentaires)	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
L'enfant est suivi pour un problème de santé pouvant nécessiter un traitement d'urgence médical	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Attention dans ces 2 cas, l'accès au restaurant scolaire n'est envisageable qu'après la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé et la fourniture du traitement d'urgence (prendre contact avec la Direction de l'école)	



En cas de départ, d'arrêt de la restauration ou de modification de forfait, vous devez impérativement informer le POLE ÉDUCATION JEUNESSE par écrit sur education@ville-cognac.fr

Sans cette information, les repas seront préparés, livrés et dûs sans rétroactivité possible.

A défaut de transmission de l'attestation d'assurance au Pôle, l'enfant ne pourra être accueilli en garderie, en cantine.

Je soussigné(e)....., responsable légal de(s) l'enfant(s), certifie l'exactitude des informations fournies et atteste avoir pris connaissance et approuvé le règlement du service public de restauration scolaire de la Ville de Cognac

(consultable sur www.ville-cognac.fr/education-vie-scolaire).

Fait à Cognac, le/...../.....

Signature

Le service Éducation reste à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche ou pour répondre à toute question.

Les informations recueillies par la Ville de Cognac, en tant que responsable de traitement, font l'objet d'un traitement destiné à répondre à l'organisation de la restauration scolaire. Les destinataires de ces informations sont les services habilités de la Ville de Cognac. Vos données seront traitées et conservées par les services de la Ville de Cognac pendant la durée nécessaire à la gestion de la restauration scolaire et dans le respect des durées légales applicables.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, de portabilité (lorsqu'il s'applique) et d'opposition aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au service DPO de la Ville de Cognac à l'adresse dpo@ville-cognac.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

GRILLE TARIFAIRE – RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

RESTAURATION									
Cognac	Nouvelles répartitions de tranches tarifaires 2024/2025	Prix repas 2024/2025	TARIFS AVEC 4 FORFAITS POSSIBLES				Tarif occasionnel Hors abonnement		
			Mensualité Forfait 4 jours	Mensualité Forfait 3 jours	Mensualité Forfait 2 jours	Mensualité Forfait 1 jour	Classique Réservation faite avant le jeudi midi pour la semaine suivante Aucune majoration	Majoré Réservation faite entre le jeudi (à partir de midi) et jusqu'à la veille avant midi du repas consommé Majoration 20 %	« Dernière minute » Réservation faite la veille (à partir de midi) jusqu'au jour J + 3 € sur chaque QF
QF 1	0 à 449 €	1,10	15,40	11,55	7,70	3,85	1,10	1,32	4,1
QF 2	450 à 549 €	1,25	17,50	13,13	8,75	4,38	1,25	1,50	4,25
QF 3	550 à 649 €	1,75	24,50	18,38	12,25	6,13	1,75	2,10	4,75
QF 4	650 à 749 €	2,25	31,50	23,63	15,75	7,88	2,25	2,70	5,25
QF 5	750 à 900 €	2,95	41,30	30,98	20,65	10,33	2,95	3,54	5,95
QF 6	901 à 1100 €	3,45	48,30	36,23	24,15	12,08	3,45	4,14	6,45
QF 7	1101 à 1500 €	3,95	55,30	41,48	27,65	13,83	3,95	4,74	6,95
QF8	1501 à 1999 €	4,45	62,30	46,73	31,15	15,58	4,45	5,34	7,45
QF9	2000 à 2499 €	5,15	72,10	54,08	36,05	18,03	5,15	6,18	8,15
QF10	2500 à 2999 €	5,65	79,10	59,33	39,55	19,78	5,65	6,78	8,65
QF11	3000 à 3499 €	6,00	84,00	63,00	42,00	21,00	6,00	7,20	9,00
QF12	≥ 3500 € + indéterminé	6,30	88,20	66,15	44,10	22,05	6,30	7,56	9,30
Hors Cognac	Création de tranches tarifaires	Prix repas 2024/2025							
QF1	0 à 859 €	6,65	93,10	69,83	46,55	23,28	6,65	7,98	9,65
QF2	860 à 1399 €	7,05	98,70	74,03	49,35	24,68	7,05	8,46	10,05
QF3	1400 à 2999 €	7,45	104,30	78,23	52,15	26,08	7,45	8,94	10,45
QF4	≥ 3000 € + indéterminé	7,85	109,90	82,43	54,95	27,48	7,85	9,42	10,85
Adulte Cognac et Hors Cognac		7,55	105,70	79,28	52,85	26,43	7,55	9,06	10,55

Base de calcul : 140 €/an sur 10 mois

- (1) Pour les enfants faisant l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) avec panier repas fourni par les représentants légaux de l'enfant : gratuité
- (2) Pour les enfants bénéficiant d'une orientation en classe ULIS et domiciliés Hors Cognac : application de la tarification communale selon le quotient familial pour l'ensemble de la fratrie
- (3) Pendant les jours de grève, tout retard générant une prise en charge exceptionnelle d'enfant fera l'objet d'une facturation de 8 € / enfant

ACCUEILS PERISCOLAIRES					
MATIN			SOIR		
Cognac	Nouvelles répartition de tranches tarifaires 2024/2025	Tarifs 2024/2025	Cognac	Nouvelles répartition de tranches tarifaires 2024/2025	Tarifs 2024/2025
QF 1	0 à 449 €	0,69	QF 1	0 à 449 €	1,38
QF 2	450 à 549 €	0,71	QF 2	450 à 549 €	1,42
QF 3	550 à 649 €	0,74	QF 3	550 à 649 €	1,48
QF 4	650 à 749 €	0,76	QF 4	650 à 749 €	1,52
QF 5	750 à 900 €	0,8	QF 5	750 à 900 €	1,60
QF 6	901 à 1100 €	0,85	QF 6	901 à 1100 €	1,70
QF 7	1101 à 1500 €	0,9	QF 7	1101 à 1500 €	1,80
QF8	1501 à 1999 €	1,1	QF8	1501 à 1999 €	2,20
QF9	2000 à 2499 €	1,2	QF9	2000 à 2499 €	2,40
QF10	2500 à 2999 €	1,35	QF10	2500 à 2999 €	2,70
QF11	3000 à 3499 €	1,5	QF11	3000 à 3499 €	3,00
QF12	≥ 3500 € + indéterminé	1,7	QF12	≥ 3500 € + indéterminé	3,40
Hors Cognac	Création de tranches tarifaires	Tarifs 2024/2025	Hors Cognac	Création de tranches tarifaires	Tarifs 2024/2025
QF1	0 à 859 €	1,76	QF1	0 à 859 €	3,52
QF2	860 à 1399 €	1,96	QF2	860 à 1399 €	3,92
QF3	1400 à 2999 €	2,06	QF3	1400 à 2999 €	4,12
QF4	≥ 3000 € + indéterminé	2,26	QF4	≥ 3000 € + indéterminé	4,52

- (1) Horaires non respectés : tout retard générant un dépassement du temps de fin d'accueil fera l'objet d'une facturation de 8 € / enfant
- (2) Pendant les jours de grève, tout retard générant une prise en charge exceptionnelle d'enfant fera l'objet d'une facturation de 8 € / enfant
- (3) Pour les enfants bénéficiant d'une orientation ULIS et domiciliés Hors Cognac : application de la tarification communale selon le quotient familial pour l'ensemble de la fratrie